

PROCÈS VERBAL
Compte-rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022

(Convocation du 26 octobre 2022)

En exercice	Présents	Votants
10	10	10

Le **neuf novembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, le Maire.

Présents : M. Ghislain HOMO, Maire, Mme Françoise DUVRAC, M. Djeilali BERRAYAH, adjoints, Mmes Marion ROBERT, Marie-France VERGONJANNE, Élise BUISSON, M^{rs} Jacky CRESTEY-HONORÉ, Grégoire BATAILLE, Fabien LEFEBVRE, Philippe VÁNHUMBEECK

M. Djeilali BERRAYAH a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 28 septembre a été validé

Dans un premier temps, M. le Maire a une pensée pour M. Philippe DELAMARE parti trop tôt et informe le Conseil Municipal qu'il ne sera pas remplacé, comme l'autorise la loi.

POINT BUDGET :

M. le Maire commente le tableau des dépenses d'investissement. Il souligne que le compte 202, dépenses PLU, a dépassé les prévisions, celui-ci coûte plus cher que prévu de 3880 €. Il informe le Conseil Municipal que la DETR sera bientôt versée pour un montant de 19 531 €.

M. Grégoire BATAILLE présente le budget de fonctionnement et l'état des recettes. Il n'y a pas de remarque particulière.

CHOIX DU LOGO :

Suite au sondage réalisé auprès des membres du Conseil Municipal, c'est le logo 4 qui a été choisi avec des modifications. M. le Maire va recontacter M. MAZÉ pour évoquer ces modifications et représenter la nouvelle maquette lors d'un prochain conseil.

HORAIRES ÉCLAIRAGE PUBLIC :

M. le Maire propose, qu'en cette période de sobriété énergétique, les horaires d'éclairage public soient modifiés. Actuellement, les lampadaires s'allument à 6h30 et s'éteignent avec la luminosité, le soir ils s'allument à la luminosité et s'éteignent à 22h. M. Ghislain HOMO, propose de les éteindre à 21h30. M. Grégoire BATAILLE dit que c'est bien trop tôt, pour M. Fabien LEFEBVRE, 21 heures est une heure raisonnable, Mme Elise BUISSON est d'accord. Mme Françoise DUVRAC propose d'attendre le résultat

de l'analyse des factures EDF, qu'elle fait et ne voit pas pour l'instant un pic de consommation. Mme Marion ROBERT propose d'éteindre quelques lumières dans certains coins de la commune.

M. le Maire propose de voter :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| 1. Réduire les plages horaires | Pour : 8 - contre : 2 |
| 2. Eteindre les lumières à 21 heures | Pour : 7 – contre : 3 |

Les illuminations de Noël seront éteintes également à 21 heures.

SUBVENTION CCAS :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention a été accordée au budget 2022 d'un montant de 100 euros. Il est nécessaire de délibérer afin que cette subvention puisse être versée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour le versement de ce montant au CCAS.

POINT ONF :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la société PPH BOIS a fini le chantier. Il sera proposé aux habitants qui le souhaitent de venir nettoyer le site à titre gratuit et qu'en contrepartie ils disposeront du bois. M. Philippe VANHUMBEECK soulève le problème des assurances. Une réunion aura lieu en mairie afin de régler les modalités avec les personnes intéressées. Nous serons accompagnés par l'ONF.

NOMINATION D'UN RÉFÉRENT : CORRESPONDANT DÉFENSE :

M. le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la préfecture de l'Eure demandant de bien vouloir nommer un correspondant défense.

M. Djeilali BERRAYAH a été nommé à cette fonction.

NOMINATION D'UN RÉFÉRENT : INCENDIE ET SECOURS

M. le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la préfecture de l'Eure demandant de bien vouloir nommer un correspondant incendie et secours.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, M. Fabien LEFEBVRE est nommé pour cette fonction.

Un arrêté de nomination sera pris par M. le Maire.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIONS STATUTAIRES

La communauté de Communes du Pays de Conches dispose de statuts relativement anciens qu'il apparaît nécessaire de refondre notamment afin d'intégrer les dernières dispositions législatives concernant les compétences que les Communautés de Communes exercent de plein droit en lieu et place des communes membres, mais aussi procéder à une clarification des compétences exercées par la Communauté de Communes et préciser la ligne de partage avec celles des communes.

La réflexion est menée en deux temps avec comme objectif une opposabilité de ces nouveaux statuts au 1^{er} janvier 2023 :

- L'adoption par le Conseil Communautaire, de nouveaux statuts sur lesquels il appartient ensuite à l'ensemble des Conseils Municipaux des Communes membres de se prononcer en vertu des dispositions de l'article L5211-17 du Code Général de Collectivités Territoriales.

- La définition, par le Conseil Communautaire, de l'intérêt communautaire pour les compétences subordonnées à cette notion, avant la fin de l'année 2023. L'intérêt communautaire peut faire l'objet d'un examen annuel afin de s'adapter à la situation et au contexte.

En ce qui concerne les compétences, elles sont scindées en trois points :

- Les compétences obligatoires, telles qu'énoncées au I de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Les compétences supplémentaires prévues au II de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Les autres compétences supplémentaires.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 27 septembre 2022 a adopté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5210-1 à L5211-58 et L5214-1 à L5214-29.

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021-27 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2022.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches.

POINT PLU

Mme Françoise DUVRAC informe le Conseil Municipal que le PLU est en bonne voie de finalisation. L'enquête publique aura lieu du 10 janvier au 08 février. M. Jean-Pierre ALLAIRE, directeur de société, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, il n'y aura pas de suppléant. Le projet de plan local d'urbanisme accompagné des avis rendus sur ce projet, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Gaudreville-La-Rivière pendant 30 jours consécutifs et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi de 17h30 à 18h30, mercredi de 17h30 à 19h et le samedi de 10 h à 12 h), du 10 janvier au 08 février 2023 (sauf le dernier samedi du mois), et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Il n'est pas envisagé de fournir une copie des documents, ils seront téléchargeables sur le blog de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- mardi 10 janvier 2023 de 15h30 à 18h30,
- samedi 21 janvier 2023 de 9h à 12 h
- mercredi 08 février 2023 de 15h30 à 18h30

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Gaudreville-La-Rivière le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou défavorables.

Dès la fin de la consultation du public, le commissaire enquêteur rencontrera sous huitaine, le maire et communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles. Le dossier restera consultable pendant un an en mairie.

Si tout se passe bien avant l'été le PLU sera terminé.

DIVERS :

✓ *Convention de partenariat*

M. le Maire fait lecture de la convention de partenariat entre le Département de l'Eure, Le Lycée Horticole d'Évreux, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie et la commune de Gaudreville-La-Rivière. Cette convention a pour objet la réalisation de travaux pratiques et de chantiers-écoles au bénéfice des élèves du Lycée, issus des classes de secondes et de BAC PRO de la Gestion des Milieux Naturels et de la Faune. Les travaux à réaliser pourront être d'une nature très variée tout en restant dans le domaine de la gestion des espaces verts. Le lieu des travaux à conduire est principalement « Les Fontaines des Grands Riants et ses abords ». Ils pourront s'étendre de la rivière au pont « du Père Madeleine ».

Cette convention est signée pour une durée de trois ans.

✓ M. Philippe VANHUMBEECK demande si on peut empêcher les camions de passer dans Gaudreville, il fait remarquer que les camions qui passent roulent encore très vite et sur les bordures. M. le Maire répond que cette route étant une départementale, elle ne peut être fermée aux camions. De nombreux courriers ont été envoyés à la Préfecture pour signaler ces infractions.

✓ Mme Françoise DUVRAC informe le Conseil Municipal, qu'elle s'est rendue à la réunion du SIEGE et que la 2^{ème} tranche d'enfouissement Rue des Grands Riants a été refusée. Le budget est limité et seules 3 communes ont été retenues, une 4^{ème} est sur liste d'attente. Gaudreville-La-Rivière est à la 8^{ème} place.

✓ *Réunion SIVOS*

M. le Maire s'est rendue à une réunion avec Mme Danielle JEANNE, Présidente du SIVOS et M. Bruno LEVEQUE, Maire de Glisolles afin de discuter des projets de rénovation de l'école d'Aulnay. En effet, celle-ci s'étant révélée une passoire énergétique, des travaux sont nécessaires. M. Ghislain HOMO accepte ces travaux mais se pose la question des fermetures de classes. Malheureusement Mme Danielle JEANNE ne peut répondre à cette interrogation. Une réunion SIVOS aura lieu lundi. Une grosse augmentation sera à prévoir pour le budget 2023, vu les travaux, les augmentations des denrées alimentaires et le coût supplémentaire de l'énergie. Mme Marie-France VERGONJANNE et M. Ghislain HOMO seront présents à cette réunion.

✓ M. Grégoire BATAILLE demande quand vont-être démontés les poteaux qui restent sur la Rue des Grands Riants. M. Djeilali BERRAYAH répond que l'entreprise est en train de les enlever. Il restera les poteaux France Télécom et fibre en raison d'un très grand retard. M. Djeilali BERRAYAH précise que les poteaux en béton ont été coupés.

✓ M. Grégoire BATAILLE demande, pour faire des économies, s'il ne serait pas possible de diminuer le nombre de tontes sur la commune. M. Jacky CRESTEY-HONORÉ dit que c'est possible. Le Conseil Municipal, lui, dit que ça dépend de la repousse de l'herbe.

M. Grégoire BATAILLE demande s'il ne serait pas possible de recenser les nids de frelons asiatiques sur la commune et de les faire détruire. M. Jacky CRESTEY-HONORÉ répond qu'il fabrique des pièges à frelons et que cela marche très bien. Les frelons asiatiques ne sont pas présents l'hiver.

Un message sera diffusé sur le blog avec une idée de fabrication d'un piège asiatique au printemps.

✓ *Transports scolaires*

Mme Marie-France VERGONJANNE informe que des choses ont été faites pour les transports scolaires mais sont insuffisantes. Mmes Marion ROBERT, Elise BUISSON et M. Grégoire BATAILLE répondent que cela ne change rien. M. le Maire signale qu'il y a peu d'espoir pour que ça bouge.

La séance est close à 21h15

Ghislain HOMO,
Maire de Gaudreville la Rivière

Djeilali BERRAYAH
Adjoint
secrétaire de séance



